

Lignes directrices pour l'envoi de demandes d'aide financière à Adveniat

– ANNEXE ETUDES POST-UNIVERSITAIRES –

Informations complémentaires aux lignes directrices pour l'envoi de demandes d'aide financière à Adveniat

- Veuillez également utiliser les lignes directrices pour l'envoi de demandes d'aide financière à Adveniat.
- Adveniat n'accepte que les demandes complètes.
- Les bourses sont accordées au niveau institutionnel et non au niveau personnel. La personne qui demande l'aide doit justifier la nécessité de suivre des études post-universitaires en considération des tâches futures de la candidate / du candidat. L'institution garantit l'emploi de la candidate / du candidat conformément à la formation obtenue. Dans le cas des laïques / laïcs, un accord entre l'institution, le diocèse ou la congrégation et la candidate / le candidat doit être présenté, pour l'application des études dans l'Église locale ou dans l'institution, avec une durée de cinq ans.
- Les études en Amérique latine ou en Allemagne sont prioritaires par rapport aux études dans d'autres pays.
- Renseignez-vous pour savoir si l'institution d'études octroie des bourses. Si c'est le cas, vous devez d'abord déposer une demande auprès de cet établissement et nous informer du résultat obtenu.
- La candidate / le candidat ne doit pas être âgé(e) de plus de 40 ans et doit déjà avoir eu au moins trois ans d'expérience pastorale ; pour les prêtres, à compter de la date de leur ordination.
- Veuillez soumettre votre demande au moins six mois avant le début de vos études.
- L'aide demandée est considérée comme un complément aux ressources propres si celles-ci ne sont pas suffisantes. La contribution propre doit être aussi élevée que possible, en plus des frais de voyage vers et depuis le lieu d'études.
- Adveniat ne peut pas contribuer au paiement de dettes ou au financement d'études déjà terminées ou commencées.
- Adveniat n'accorde qu'un nombre limité de bourses d'études post-universitaires par diocèse, paroisse ou institution pour la même période.
- Une fois les études terminées, la personne responsable - généralement celle qui a demandé l'aide - doit fournir un rapport narratif et financier, une copie du diplôme obtenu et des informations sur la fonction actuelle de la / du bénéficiaire. Dans le cas d'études de doctorat, nous demandons une copie de la thèse de doctorat.

Éléments supplémentaires requis pour la demande d'aide aux études post-universitaires

Données personnelles de la candidate / du candidat

- Prénom et nom de famille (et nom religieux), nationalité, lieu et date de naissance, photo, domicile
- Pour les prêtres ou les membres de congrégations religieuses : date de l'ordination sacerdotale ou de la profession religieuse
- Pour les laïques / laïcs : informations sur l'état civil
- Études réalisées jusqu'à présent
- Connaissances linguistiques
- Activités pastorales en cours et réalisées depuis la date de l'ordination sacerdotale, de la profession religieuse ou de la qualification initiale

Protection contre la violence sexuelle

- Confirmation par la personne qui demande l'aide qu'elle s'est assuré qu'aucune accusation n'a été portée contre la candidate / le candidat.

Études prévues

- Déclaration détaillée sur le but des études ou de la formation spécifique en rapport avec l'emploi ultérieur dans l'Église locale ou l'institution : justification de la nécessité des études, du choix de la candidate / du candidat et de l'institution dans laquelle elle / il étudie; motifs de l'institution demandeuse et de la candidate / du candidat
- Début et durée des études, matières, titre académique prévu
- Université ou institution d'enseignement : lieu, nom et adresse, preuve de l'admission aux études
- Adresse de la candidate / du candidat au lieu d'études (adresse complète)
- Pour les laïques / laïcs : un accord stipulant que l'étudiant(e) collaborera avec l'institution demandeuse ou un autre organisme ecclésiastique pendant au moins 5 ans après l'obtention de son diplôme

Pour spécifier les coûts complets des études et le plan de financement, veuillez remplir le formulaire Excel ci-joint en tenant compte des données spécifiques suivantes :

1. Recettes

- Recettes totales
- Contribution de l'institution demandeuse
- Contribution de la candidate / du candidat et revenu éventuel pendant les études
- Autres contributions : Bourses partielles, rabais, bonus, soutien de tiers (veuillez indiquer les institutions qui contribuent)
- Montant demandé à Adveniat

2. Dépenses

- Coûts totaux effectifs
- Frais de voyage vers et depuis le lieu d'études à l'étranger
- Frais de matricule, frais d'études, matériel, etc.
- Frais de séjour : Logement et coût de la vie
- Autres frais : Sécurité sociale, mutuelle, transports locaux, dépenses personnelles, etc.

Version de ce formulaire : Janvier 2023